



LE P'TIT BAL PERDU

Fiche Technique Spectacle Acoustique



5 MUSICIENS

La fiche technique fait partie intégrante du contrat de cession et doit impérativement être respectée . N'hésitez pas à nous contacter pour toute questions éventuelles et toutes adaptations de la fiche technique, merci d'avance.

CONDITIONS D'ACCUEIL DU GROUPE :

15 jours minimum avant la date de représentation, l'organisateur communiquera au producteur :

- ◆ Le déroulé de la journée
- ◆ Les numéros de téléphone des responsables de l'accueil de la compagnie
- ◆ Les coordonnées des régisseurs du lieu de représentation
- ◆ Le plan d'accès du lieu de représentation
- ◆ Les coordonnées des lieux de restauration et d'hébergement le cas échéant

POUR LE SPECTACLE NOUS AVONS BESOIN DE :

- ◆ Un espace plan et stabilisé de 6m de largeur, 4m de profondeur et 3m50 de hauteur au minimum
- ◆ Une armoire électrique (32A vers 6x16A) , elle doit être testée , sécurisée et mise en route à notre arrivée , elle doit être accessible par nos régisseurs.
- ◆ Un lieu convivial, semi-ouvert, pour que le son ne se disperse pas trop : préau, tonnelle., sous les arbres, etc. **N'hésitez pas à nous contacter pour convenir ensemble du lieu le plus adapté.**

INSTALLATION D'UN PARQUET

L'installation d'un parquet aux dimensions adaptées à la jauge attendue est souhaitable, dans la mesure où il est très difficile de danser sur de l'herbe ou des surfaces dures.

INSTALLATION DE L'ESPACE DE REPRÉSENTATION :

Temps de montage: **1h00** / Temps de balance: **1 h** / Temps de démontage: **1h30**

Le lieu de représentation et l'ensemble du matériel installé par l'organisateur seront conformes aux exigences techniques de la compagnie et aux normes légales en vigueur à la date du spectacle. La manutention est assurée de façon autonome par les artistes et les techniciens de la compagnie . Sauf accord particulier, le démontage du spectacle et le départ de la compagnie du site s'effectuent immédiatement après la représentation.

SON / LUMIERES:

Le spectacle le P'tit Bal Perdu du Balluche de la Saugrenue est semi acoustique. Les musiciens disposent d'une amplification minimum (Ampli guitare/basse/sonorisation légère Voix et accordéon) convenant pour une **jauge maximale de 70 personnes.**

En cas de **représentation nocturne, prévoir de l'éclairage pour le groupe et le public** (guirlandes de guinguette , décorations)

CAS PARTICULIERS D'INSTALLATION :

Installation d'une buvette / d'un espace restauration : Si l'organisateur souhaite mettre en place une buvette ou un espace destiné à la restauration sur le lieu de représentation, le choix d'un emplacement situé à proximité et face à la scène permettra d'accroître la convivialité du spectacle et l'interactivité avec le public. Repartir des petites tables type bistrot avec des chaises .

PERSONNEL D'ORGANISATION :

Un représentant de l'organisation habilité à prendre toutes décisions, sera présent sur le lieu de représentation depuis l'arrivée de la compagnie jusqu'à son départ à la fin du démontage. Un personnel qualifié sera aussi présent pour veiller à la conformité et la sécurité du branchement électrique fourni à la compagnie.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE DU LIEU DE REPRÉSENTATION :

Après l'installation de la caravane, il convient de **garantir une surveillance constante du site** du spectacle en cas d'absence des artistes et techniciens, notamment pendant les repas. L'organisateur s'engage plus globalement à assurer à tout moment la sécurité de la compagnie, de ses équipements et de ses biens personnels. En cas de dommages ou pertes causées aux artistes ou à leur équipement dus au non- respect des mesures de sécurité, l'organisateur sera tenu pour seul responsable.

PROTECTION EN CAS D'INTEMPÉRIES / LIEU DE REPLI

En cas de pluie, vent, grêle..., pour des raisons de sécurité et le confort du public, la représentation du spectacle est impossible en extérieur sans protection ; en cas de manifestation en plein air, l'organisateur se doit donc de **prévoir une salle couverte de repli**, appropriée pour accueillir le spectacle dans de bonnes conditions . Afin de poursuivre le spectacle en cas de pluie temporaire de faible intensité, il convient de **prévoir un abri protégé pour le matériel de la compagnie.** Dans tous les cas d'intempéries, quelle que soit leur intensité, l'accord formel préalable des artistes est nécessaire pour interpréter le spectacle en extérieur.

ESPACE LOGE RÉSERVÉ AU GROUPE :

Prévoir une loge (ou un lieu équivalent isolé du public), avec sanitaires propres, convenablement éclairée, chauffée et/ou ventilée selon les conditions climatiques, située à proximité directe du lieu de représentation et suffisamment spacieuse pour accueillir agréablement 6 personnes. Prévoir un catering en quantité suffisante pour 6 personnes (jus de fruits, bières, biscuits, fruits, etc). La loge devra fermer à clef. L'accès à la loge est interdit à toute personne étrangère au groupe et à l'organisation tout le long de la journée.

PARKING PROTÉGÉ (LIEU DE REPRÉSENTATION / LIEU D'HÉBERGEMENT) :

Réserver un accès et un parking sécurisé pour le véhicule du groupe sur le lieu de représentation et d'hébergement (prévoir impérativement une entrée accessible pour notre camion Volkswagen Crafter 9 places).



Dimensions véhicule

Longueur : 7m Largeur : 2m Hauteur : 2,80

RESPONSABILITE :

L'organisateur est responsable de tout incident pouvant survenir, dans le cadre de leur travail aux musiciens. Il est également responsable des vols, bris ou détériorations des instruments ou équipements de l'artiste dans l'enceinte du lieu du spectacle. En cas de mauvais temps, la scène doit être impérativement couverte, si ce n'est pas le cas l'organisateur doit trouver une solution de repli pour le bon déroulement du spectacle.